



NEVERS

Public(s) (H/F)

Tout public

Dates

Entrées/sorties à dates fixes

Du 24/06/2026 au 09/07/2026

Formation du 24 juin au 8 juillet et examen le 9 juillet.

Tenue de la session sous réserve d'un effectif suffisant.

Inscriptions du 02/12/2025 au 17/06/2026

Hors délais, nous contacter.

Durées

- Durée indicative : 11 Jour(s)

- Durée totale : 74 h (dont 74 h en centre)

Effectif

De 5 à 12

Ouverture de la session sous réserve d'un effectif suffisant

Coût de la prestation

Prise en charge possible en fonction de votre statut.

Coût total max. : 1110.00 € TTC

Vos interlocuteurs

Laurence BARBIER

Assistante de direction - Assistante de formation

Tél. : 03 86 59 74 37

laurence.barbier@ac-dijon.fr

Référent handicap

Michel COULON

Tél. : 03 86 59 74 40

michel.coulon@ac-dijon.fr

Lieu de la formation

GRETA 58

Antenne de Nevers

GRETA 58

9 boulevard Saint Exupéry

58000 NEVERS

Organisme formateur

GRETA 58

LP Jean Rostand, 9 Boulevard

Saint-Exupéry

58000 NEVERS

Siret : 19580050300037

Organisme responsable

GRETA 58

LP Jean Rostand, 9 Boulevard

Saint-Exupéry

58000 NEVERS

Siret : 19580050300037

N° d'activité : 2658P000958

www.bourgogne-greta.fr

- OBJECTIF(S)

Acquisition des connaissances et compétences nécessaires afin de préparer aux épreuves de la qualification du personnel permanent (agent de service de sécurité incendie) des services de sécurité incendie des établissements recevant du public (SSIAP 1).

- PRÉREQUIS

Sans niveau spécifique

Être titulaire du PSC 1 de moins de 2 ans ou du SST ou PSE 1 en cours de validité.

- CONTENU

Généralités sur l'incendie et réglementation des établissements recevant du public, suivant les codes de la construction et d'habitation (arrêté du 2 mai 2005).

Le feu et ses conséquences : connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement,

Sécurité incendie : connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH,

Les installations techniques :

-connaître les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir.

-effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie,

Rôles et missions des agents de sécurité incendie :

-connaître les limites de son action,

-effectuer l'extinction des feux naissants,

Concrétisation des acquis : Visites applicatives.

Mises en situation d'interventions.

- MODALITÉ(S) DE FORMATION

- Formation en présentiel

- En centre

- Pédagogie adaptée aux personnes en situation de handicap

Personnes en situation de handicap, prenez contact avec le référent handicap de la structure en amont pour une étude préalable des possibilités d'adaptation des modalités en fonction de vos besoins spécifiques et particuliers.

- MOYEN(S) ET MODALITÉ(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Document pédagogique, Etude de cas, Travaux pratiques

- MODALITÉ(S) D'ACCÈS

Admission sur dossier

Admission après visite médicale

- ÉVALUATION ET RECONNAISSANCE(S) DES ACQUIS

Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 1 (Sans niveau spécifique)

RS5641

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation certificative conforme à la réglementation en vigueur comprenant :

- une épreuve écrite sous forme de QCM de 30 questions portant sur l'ensemble du programme ;

- une épreuve pratique de mise en situation devant jury.

La réussite aux épreuves permet la délivrance du diplôme SSIAP 1.

La qualification est soumise à une obligation de recyclage tous les 3 ans afin de maintenir l'aptitude opérationnelle à exercer la fonction.

Dans le cas où le candidat ne peut mettre en oeuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues, une attestation de suivi de formation peut être délivrée.